



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Cour de justice de la CEDEAO : La suspension des procédures concernant le Mali et la Guinée est un frein à la justice pour les victimes de violations des droits humains

Le 02 décembre 2021 – La suspension des procédures relatives aux violations des droits humains au Mali et en Guinée devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) empêche les victimes d'obtenir justice et réparation, regrettent amèrement quatre organisations de défense des droits humains.

Avocats sans frontières Canada (ASFC), l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) et Amnesty International sont réellement préoccupées par les conséquences sur les procédures judiciaires en cours qui sont *ipso facto* impactées par les sanctions prises par la CEDEAO contre le Mali et la Guinée à la suite des coups d'État récemment survenus dans ces deux pays.

Le 30 septembre 2021, le président de la Cour de justice a décidé de suspendre les procédures concernant le Mali et la Guinée en application de la décision de la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO de suspendre ces deux États membres.

Cette mesure a en effet pour conséquence de suspendre toutes les procédures pendantes devant la Cour de justice impliquant l'un ou l'autre de ces deux pays, en contradiction avec le droit des victimes d'obtenir justice dans un délai raisonnable.

La suspension des procédures concernant le Mali et la Guinée est également un obstacle pour les victimes de violations des droits humains dans ces deux pays de faire valoir leurs droits devant la Cour de justice de la CEDEAO, sachant que les procédures ne pourraient y prospérer. Une situation regrettable alors que des victimes de violations des droits humains commises dans le contexte du conflit au Mali peinent à accéder à la justice au niveau national. De même en Guinée, où les forces de défense et de sécurité ont réprimé avec un usage excessif de la force les manifestant-e-s en 2019 et 2020.

Nos organisations appellent ainsi la conférence des chefs d'État de la CEDEAO, dont le traité pose comme principe fondamental la protection des droits humains, d'exclure du champ de ses sanctions la participation du Mali et de la Guinée aux activités de la Cour de justice.

Nos organisations tiennent également à rappeler aux États malien et guinéen leurs obligations, en tant que premiers responsables du respect des droits humains, y compris en matière d'accès à la justice.



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada



Contacts

Avocats sans frontières Canada

Racki GAKOU, Responsable Communication et Plaidoyer, Bamako
racki.gakou@asfcanada.ca

Emilie Simard, Directrice des communications et engagement du public, Québec
emilie.simard@asfcanada.ca

Fédération internationale pour les droits humains

Marc de Boni, Responsable Presse
mdeboni@fidh.org , +336 72 28 42 94

Amnesty International

Sadibou Marong, Attaché de presse Afrique Centrale et de l'Ouest
sadibou.marong@amnesty.org ; +221 33 869 30 03

Firmin Mbala, Coordonnateur régional Éducation aux droits humains firmin.mbala@amnesty.org

Association Malienne des Droits de l'Homme

Me Moctar MARIKO, Président de l'AMDH, Tel : +223 76 42 35 70/Email :
marikomoctar@yahoo.fr